



Èvre - Thou - St Denis

# AU FIL DE l'eau

Toute l'actualité des Bassins versants Èvre-Thau-St Denis



CONSULTEZ NOTRE SITE !

[www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr)

## EDIT'EAU



Dans le cadre de son premier Contrat Restauration Entretien (CRE), le SMiB s'est engagé dans un **programme de travaux sur le bassin de l'Èvre pour les années 2009 à 2014**. Les bassins de la Thau et du St Denis, ayant rejoint notre syndicat en 2012, n'ont pas encore pu en bénéficier.

Pendant cette même période, le syndicat a **développé un large programme de communication en direction du grand public** (plaquettes, guide du riverain, site Internet...).

Des animations scolaires ont été mises en place sur le bassin de l'Èvre en 2011, et depuis 2012 elles s'adressent également aux écoles des bassins Thau et St Denis.

Ce premier contrat arrive à son terme en mai 2014. Après un diagnostic et la définition d'un nouveau programme d'actions, le prochain CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) va prendre le relais. Il concernera l'ensemble des bassins Èvre - Thau - St Denis.

En attendant, le Syndicat a sollicité un avenant auprès de ses partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Général ...) pour prolonger les actions d'une année.

Au cours de l'année 2013, la Commission Locale de l'Eau a poursuivi l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en vue de définir les orientations et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre le bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques.



L'Èvre après un orage (Beaupréau)

Cet objectif est de la responsabilité de l'ensemble des habitants du territoire, que nous soyons proches ou non d'un cours d'eau. Nos pratiques influent sur la qualité des eaux et la santé de nos rivières. Le Challenge du Syndicat est de gagner cette bataille avec l'implication de tous.

Jean-Claude MORINIÈRE  
Président du SMiB

## Le SMiB, c'est quoi ?

C'est le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis : un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 5 communautés de communes ou d'agglomération et 3 communes des bassins versants Èvre - Thau - St Denis.

Il œuvre pour la restauration et l'entretien des cours d'eau et zones humides. L'objectif principal est la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

## UNE QUESTION, UN PROJET... CONTACTEZ-NOUS !

Le SMiB a pour rôle la gestion des milieux aquatiques sur les bassins versants Èvre - Thau - St Denis. Il porte notamment le CRE et le SAGE. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des précisions sur la réglementation ou des conseils sur des projets en lien avec les cours d'eau et les zones humides.

Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thau - St Denis  
CS 10063  
49602 BEAUPRÉAU CEDEX  
Tél. 02 41 71 76 83

Courriel : [contact@evrethausaintdenis.fr](mailto:contact@evrethausaintdenis.fr)  
Site Internet : [www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr)



### Collectivités adhérentes au SMiB :

Communauté d'Agglomération du Choletais, Communautés de Communes de la Région de Chemillé, du Centre Mauges, du Canton de St Florent-Le-Vieil, Montrevault Communauté, communes de La Renaudière, de St Macaire-en-Mauges et de St André-de-la-Marche.

Nos partenaires financiers :



## Animations scolaires

En partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire et Mauges (CPIE) et la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA), le SMiB propose **trois animations destinées aux élèves des écoles primaires des bassins Èvre - Thau - St Denis**.

L'objectif est de **sensibiliser les enfants à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques**.



Animation en bordure du Beuvron (Andrezé)

Dans la mesure du possible, ces animations sont réalisées sur le cours d'eau le plus proche de l'école.

**1 123** élèves ont déjà participé à ces animations depuis 2011.

Cette année, une nouvelle animation est proposée par la FDPPMA : « **Heureux comme un poisson dans l'eau** ». Elle s'ajoute aux modules existants (« Jouons au pays de l'eau » et « Bilan santé de ma rivière ») et permet aux élèves de :

- découvrir la faune aquatique, la morphologie et la diversité des poissons ;
- savoir reconnaître quelques espèces de poissons ;
- comprendre leur répartition dans les rivières et leur mode de vie.

Ces animations sont prises en charge financièrement par le SMiB pour les écoles des bassins Èvre - Thau - St Denis.

## Vallée de la Thau : site d'importance pour les oiseaux

La Thau est un ancien bras de la Loire dont l'amont a été déconnecté par la construction de la digue au XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle serpente au fond d'une vaste vallée sans relief, couverte majoritairement de **prairies inondables** par les crues de la Loire et/ou les apports du bassin versant de la Thau. Cependant, l'affaissement du lit du fleuve depuis les années 70 a réduit la fréquence et l'ampleur des inondations dans la vallée de la Thau. Les terrains deviennent labourables et l'intérêt des prairies naturelles humides diminue.

Les prairies de fauche que l'on y trouve sont très favorables, en période de nidification, à la présence d'une **population d'oiseaux caractéristique** : Courlis cendré, busards, Tadorne de Belon, Vanneau huppé... Au printemps, il est possible d'entendre le **Râle des genêts**, une espèce rare, dont les basses vallées angevines toutes proches constituent le bastion à l'échelon européen.

Au printemps et à l'automne, de **nombreux oiseaux migrateurs** transitent par la vallée de la Thau : passereaux, limicoles (bécassines et chevaliers), hérons... Des canards hivernent si les niveaux d'eau sont suffisants.

Cet intérêt avifaunistique (en particulier pour le Râle des genêts) a justifié l'intégration de la vallée de la Thau dans le **Réseau Natura 2000**. Ce dispositif permet aux agriculteurs du site de bénéficier d'**aides financières** (Mesures Agro Environnementales) en échange de pratiques favorables à la nidification des oiseaux (prairies exploitées en fauche tardive uniquement).



Râle des genêts

## Fiche d'identité des Bassins versants Èvre - Thau - St Denis

### Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Le bassin versant d'une rivière, c'est l'ensemble du **territoire sur lequel s'écoulent et s'infiltrent les eaux qui alimentent la rivière et ses affluents**. Ce bassin n'a pas les mêmes frontières que les communes. En effet, ce sont les lignes de crête des collines qui séparent les différents bassins versants. Ainsi, en fonction de l'endroit où tombe la goutte d'eau, elle ira : soit dans le bassin versant de l'Èvre, soit dans un bassin versant voisin (Thau, St Denis, Layon ou Moine, par exemple).

### Bassin versant de l'Èvre :

- Superficie : **573 km<sup>2</sup>**
- **45** communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : **567 km**, dont **93 km** pour l'Èvre
- Source de l'Èvre : **Vezens**
- Confluence avec la Loire : **Le Marillais**

### Bassin versant de la Thau :

- Superficie : **72 km<sup>2</sup>**
- **6** communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : **79 km**, dont **12 km** pour la Thau
- Source de la Thau : **Montjean-sur-Loire**
- Confluence avec la Loire : **St Florent-le-Vieil**

### Bassin versant du St Denis :

- Superficie : **30 km<sup>2</sup>**
- **6** communes concernées
- Longueur de cours d'eau cumulée : **29 km**, dont **9 km** pour le St Denis
- Source du St Denis : **Bourgneuf-en-Mauges**
- Confluence avec la Loire : **Montjean-sur-Loire**



## Panneaux routiers aux abords des cours d'eau

À l'initiative du SMIB, des panneaux routiers ont été installés sur l'Èvre et ses affluents pour indiquer le nom des cours d'eau et leur appartenance au bassin versant. Depuis 2010, 110 ponts ont ainsi été équipés sur les routes départementales, communautaires ou communales.

Suite à l'extension de son périmètre, le SMIB va financer l'achat de panneaux sur les bassins versants de la Thou et du S' Denis. Cette action concernera les routes départementales.



Panneau routier (S' Florent-le-Vieil)

## Arbres têtards : intérêts et menaces

L'arbre têtard est un arbre auquel on a coupé le tronc ou les branches maîtresses à un niveau plus ou moins élevé pour provoquer le développement de rejets (repousses végétales). Après cette première taille de formation, les branches sont coupées en moyenne tous les 10 ans (entre novembre et mars).

En bordure de cours d'eau ou dans les prairies humides, il est fréquent de retrouver plusieurs essences formées en têtards : frênes, saules, chênes, érable champêtre, peuplier noir...

Ces arbres façonnent le paysage de par leur silhouette et constituent parfois le témoignage d'un bocage autrefois très présent.

Ils présentent de nombreux intérêts :

- production de bois régulière,
- épuration importante de l'eau,
- stabilisation des sols et des berges grâce à leur système racinaire,

• lieux de vie pour de nombreuses espèces souvent protégées comme des insectes (Rosalie des Alpes...), des oiseaux cavernicoles (Chouette chevêche...) et des mammifères,

**Ces arbres têtards sont aujourd'hui menacés.** En effet, dans certains secteurs, des centaines de frênes têtards sains ont été et sont encore abattus sans se préoccuper du renouvellement. Le bois de loupe (anomalies/excroissances du bois) est extrêmement recherché pour une utilisation en placage. Le pâturage peut également être à l'origine de la disparition des haies non protégées. Le broutage empêche le renouvellement des jeunes plants. Quant au piétinement, il fragilise les systèmes racinaires, d'où l'importance des clôtures pour conserver des haies denses et bien équilibrées (arbres, arbustes, herbacées...). Il est primordial de

former de nouveaux sujets, d'entretenir les têtards existants, d'éviter les abattages systématiques et de proscrire les arrachages.



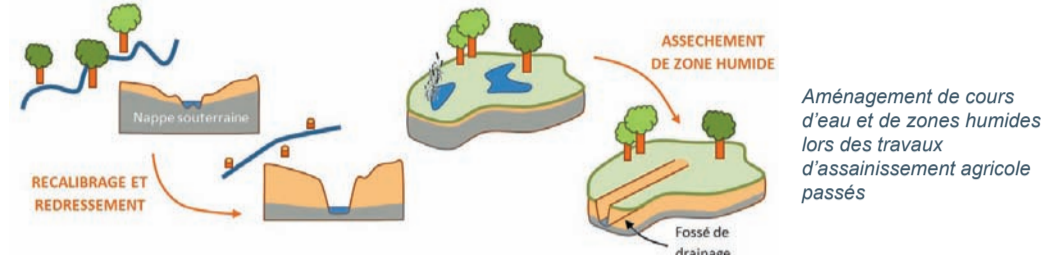
Entretien de frênes têtards (Le Marillais)

## Assainissement agricole : Bilan Des travaux Passés

Les Mauges se situent sur un secteur particulièrement imperméable du massif armoricain. Cette caractéristique détermine la nature de la ressource en eau : l'eau s'infiltré peu et ne peut constituer des réserves souterraines d'envergure. Au contraire, les petits cours d'eau abondent et représentent, avec les quelques zones humides qui existent encore, une part importante de la ressource en eau. Ils se trouvent dans les zones de source, appelées têtes de bassin versant.

Pour permettre à l'agriculture de s'intensifier, des

zones humides ont été asséchées et des petits cours d'eau ont été redressés et recalibrés lors de campagnes d'assainissement agricole (voir schémas ci-dessous). Certains d'entre eux ont même disparu, enterrés dans le sol. Le SMIB a accueilli un stagiaire pendant 5 mois dans le but de recenser les travaux effectués sur les bassins Èvre - Thou - S' Denis au cours des 35 dernières années. Il ressort de cette étude que 40 % du linéaire de cours d'eau a été aménagé, et notamment les petits cours d'eau de tête de bassin.



Ceci explique en partie les problèmes rencontrés aujourd'hui : crues violentes, étiages (périodes de basses eaux estivales) prononcés l'été, qualité de l'eau médiocre, disparition de certaines espèces patrimoniales telles que les écrevisses autochtones. En effet, les cours d'eau recalibrés ne jouent plus le même rôle que les cours d'eau naturels : ils épurent 14 fois moins de nitrates ! Une autre conséquence des travaux d'assainissement est qu'aujourd'hui beaucoup de cours d'eau ont perdu leur identité et sont considérés par tous comme des fossés ou de simples émissaires hydrauliques.

Si remettre en cause l'ensemble des travaux d'assainissement agricole

n'est pas envisageable, il est néanmoins nécessaire de communiquer sur l'importance des zones de source dans un contexte de faibles réserves souterraines. Il est important de proscrire certaines pratiques illégales telles que le recalibrage ou le curage de cours d'eau, et d'envisager la restauration des secteurs les plus détériorés, en effectuant par exemple du remeandrage de ruisseaux et de la recharge granulométrique du fond du lit. Il est également essentiel de protéger les têtes de bassins versants préservées.

Rapport disponible sur le site [www.evrhausaintdenis.fr](http://www.evrhausaintdenis.fr)



Cours d'eau recalibré (interdit)



## Actions et travaux

Depuis 2009, le SMIB engage des actions sur le bassin versant de l'Èvre dans le cadre d'un programme de travaux sur 5 ans couvert par un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général.

Sur cette carte, vous pouvez visualiser les actions réalisées par le SMIB depuis décembre 2012 ainsi que les travaux en cours et à venir.

D'autres actions n'apparaissent pas sur cette carte dans la mesure où elles concernent l'ensemble des bassins Èvre - Thou - S' Denis :

Actions réalisées :

- Conception d'un guide du riverain (téléchargeable sur notre site Internet dans la rubrique « communication »), et disponible sous forme papier au SMIB)

Actions en cours ou à venir :

- Ouvertures coordonnées des vannes sur l'Èvre et ses affluents de mi-décembre 2013 à fin janvier 2014.
- Lancement d'une étude préalable au futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques (programme d'actions de 5 ans) à l'échelle des bassins Èvre - Thou - S' Denis.
- Création d'une exposition grand public (mise à disposition dans les mairies et manifestations).
- Mise en place d'une newsletter.

### LÉGENDE

Actions réalisées :

- ▲ Restauration et entretien de la végétation des berges
- ▲ Broyage des branches
- ▲ Abattage de peupliers cultivars
- ▲ Plantations d'arbres et d'arbustes locaux
- ▲ Pose de clôtures et d'abreuvoirs
- ▲ Restauration physique du lit
- ▲ Restauration de zones humides
- ▲ Pose de panneaux routiers
- ▲ Études diverses
- ▲ Animations scolaires

Actions en cours ou à venir :

- Restauration et entretien de la végétation des berges
- Broyage des branches
- Abattage de peupliers cultivars
- Plantations d'arbres et d'arbustes locaux
- Pose de clôtures et d'abreuvoirs
- Restauration physique du lit
- Restauration de zones humides
- Pose de panneaux routiers
- Études diverses
- Animations scolaires



Abattage de peupliers cultivars (Botz-en-Mauges)



Plantations et clôtures (La Salle-et-Chapelle-Aubry)

## Zoom sur les travaux du ruisseau de la Bellière

Durant l'hiver 2011/2012, des travaux de restauration de la végétation ont été réalisés le long du ruisseau de la Bellière. En aval des anciennes mines d'or, de nombreux embâcles ainsi que les anciennes vannes d'un ouvrage ont été supprimés. Cet ouvrage d'une hauteur de 2 mètres était un obstacle pour les poissons. Il y avait aussi une accumulation importante de sédiments en amont de l'ouvrage.

Suite à cette ouverture et aux différentes crues, une érosion régressive du fond du lit et un déficit d'habitats piscicoles ont été constatés. Le SMIB est alors intervenu début octobre 2013 sur un tronçon d'environ 500 mètres afin

d'améliorer l'auto-épuration du ruisseau, de stabiliser le fond du lit et de diversifier les écoulements et les habitats.

300 tonnes de graviers, cailloux et blocs ont ainsi été apportés et mis en place dans le fond du lit. Ces matériaux ont été utilisés pour différents aménagements :

- recharge granulométrique du fond du lit,
- resserrement du lit,
- création de banquettes et îlots submersibles,
- retalutage ponctuel des berges,
- pose de blocs épars.

Un dossier a été déposé au préalable auprès de la Police de l'eau afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Pour mesurer l'impact, une pêche électrique a été réalisée avant les travaux. En 2015, un nouveau suivi sera effectué pour mesurer l'évolution du peuplement piscicole. Ces travaux devraient permettre le retour d'espèces de poissons sensibles vis-à-vis de la qualité de l'eau et des milieux.



Recharge granulométrique



Pose de blocs épars

## Opération « Èvre sans déchet »

Le 6 avril 2013, une opération « Èvre sans déchet » a été organisée en partenariat avec le Club de Kayak de Beupréau, le CPIE Loire et Mauges, la ville de Beupréau et la Communauté de Communes du Centre Mauges.

Au cours de l'après-midi, 30 bénévoles ont parcouru l'Èvre en aval de Beupréau pour ramasser les déchets présents dans les arbres et sur les berges.

L'équivalent de trois containers a été ramassé sur 14 km de rivière.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui ont participé à cette action malgré des conditions climatiques défavorables.

Nous souhaitons renouveler cette opération début avril 2014 lors de la semaine du développement durable.



Bénévoles présents lors de l'opération « Èvre sans déchet »

## Parution d'une newsletter

Le SMIB va mettre en place une newsletter intitulée « La lettre des bassins Èvre - Thou - S' Denis » afin de communiquer régulièrement sur l'avancée des études, des actions et sur la politique de l'eau en général.

Si vous souhaitez être destinataire de cette newsletter, veuillez nous communiquer votre adresse mail ou vous inscrire sur notre site Internet.

## Alternatives au Désherbage Chimique en agriculture

La contamination des milieux aquatiques par les pesticides (désherbants notamment) constitue aujourd'hui une préoccupation de premier plan. Si les collectivités œuvrent de plus en plus dans ce sens avec la mise en place d'alternatives au désherbage chimique (désherbage vapeur, balayeuses, paillage, acceptation de l'herbe...), il existe également des méthodes alternatives au « tout chimique » en agriculture pour lutter contre les « adventices » (plantes indésirables). Petit tour d'horizon du matériel pouvant être employé :

- La bineuse et la désherbineuse : utilisées pour le désherbage des plantes sarclées (cultures de printemps espacées, comme le maïs ou le tournesol),
- La houe rotative et la herse étrille : outils polyvalents permettant de désherber également les céréales à paille.

Ces outils peuvent être utilisés en substitution complète ou bien en complément du désherbage chimique. La désherbineuse combine par exemple luttés mécanique et chimique. L'utilisation de ces outils réduit significativement l'emploi d'herbicides chimiques. La désherbineuse permet par exemple de diviser les quantités de produits phytosanitaires par

3 ; la houe et la herse peuvent permettre la suppression des traitements chimiques. Pour l'usage de tous ces outils, la prise en main, le réglage et le choix de la période d'intervention (stade de la culture ou stade des adventices) sont primordiaux. Ces techniques demandent autant de savoir-faire qu'un désherbage chimique bien maîtrisé.

Qu'elles soient préventives ou curatives, ces techniques, si elles sont bien appropriées au contexte de l'exploitation, sont l'assurance de bons résultats et répondent aux enjeux environnementaux (notamment concernant la qualité de l'eau).

Article rédigé en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire



Bineuse

## Nouveaux Classements Des Cours d'eau

La Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en 2000, impose aux états membres de restaurer la qualité des cours d'eau pour atteindre le « bon état écologique », ce qui implique de restaurer la « continuité écologique ». À quoi cela correspond-il ?

Il s'agit de permettre aux organismes vivants (poissons, mammifères, insectes...) et aux sédiments (sables, limons et vases) de circuler librement. Ce principe concerne essentiellement les obstacles à l'écoulement rencontrés sur les cours d'eau (barrages, seuils, buses, etc.).

Pour atteindre cet objectif, le préfet coordonnateur de bassin Loire Bretagne a signé le 10 juillet 2012 deux arrêtés de classement de cours d'eau (liste 1 et/ou liste 2).

La liste 1 vise à protéger certains cours d'eau de toute nouvelle implantation d'ouvrage. Sur ces cours d'eau, la création d'obstacles à la continuité écologique (barrages, seuils...) est interdite, et ce quel qu'en soit l'usage.

La liste 2 concerne les cours d'eau sur lesquels il est nécessaire de restaurer le transport suffisant des sédiments et la libre circulation des organismes vivants. Sur ces cours d'eau, tout ouvrage devra être géré, aménagé ou

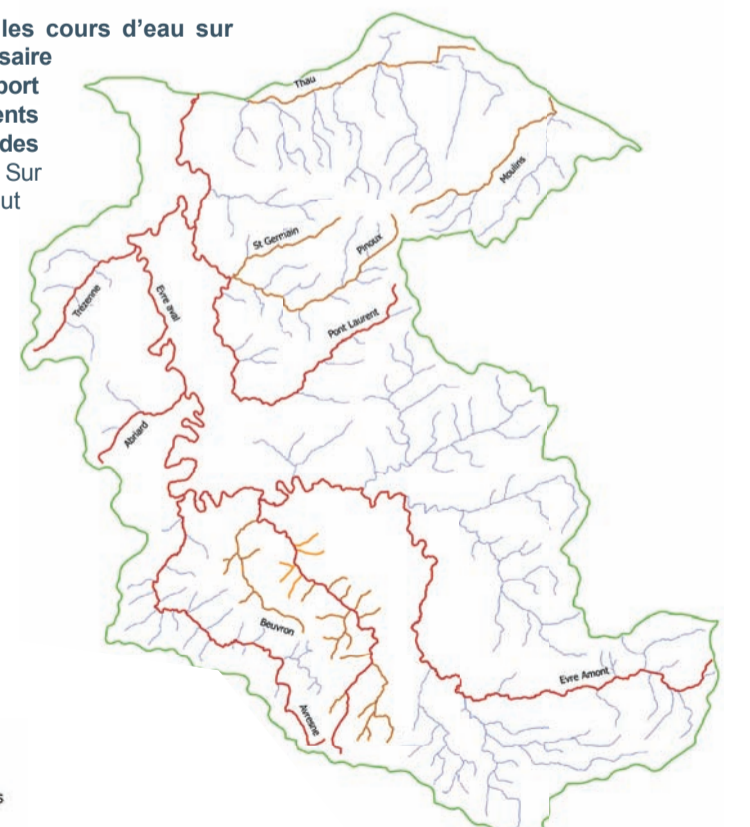


Chaussée sur l'Èvre (Le Marillais)

supprimé pour assurer cette libre circulation et ce, d'ici le 22 juillet 2017 comme le mentionne l'arrêté.

Pour les bassins Èvre - Thou - S' Denis, les cours d'eau classés sont les suivants :

- Liste 1 : Èvre, Beuvron, Avresne, Planche, Abriard, Trézenne, Pont Laurent, Pinoux, S' Germain, Thou et Moulins.
- Liste 2 : Èvre, Beuvron, Avresne, Abriard, Trézenne et Pont Laurent.





Ruisseau des Moulins (La Pommeraye)

## qu'est-ce que le SAGE ?



Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** vise à planifier la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. L'objectif est de concilier les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques. Ce document est élaboré par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** qui réunit 3 collèges : les élus des collectivités territoriales, les usagers professionnels et associatifs, et les services de l'État et de ses établissements publics. **L'élaboration du SAGE** compte plusieurs phases. Le document d'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages ainsi que le diagnostic ont été approuvés respectivement en mars et novembre 2012.



## Avancement du SAGE

### Elaboration du SAGE

- Etapes validées : état des lieux, diagnostic, tendance.

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE (adoptés en 2012) rend compte de l'état des milieux aquatiques et des usages de l'eau, et définit les enjeux du SAGE. Quant au scénario tendanciel (adopté en mai 2013), il prévoit les évolutions de la qualité de l'eau, des milieux et des pressions de dégradation des cours d'eau.

- Etape en cours : scénarios alternatifs et stratégie.

Ce travail consiste à établir des scénarios pour chaque activité, qui permettront **l'atteinte ou le maintien du bon état des eaux**. Les choix validés seront intégrés dans la **stratégie du SAGE**, qui constituera la « feuille de route » de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE (validation prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2014).

### Etude sur la gestion quantitative

- Origines :

**Les sécheresses récurrentes et la faiblesse des débits estivaux** sur les cours d'eau du territoire, ainsi que la demande pour le développement de l'irrigation ont mené le SAGE Èvre - Thau - S' Denis et le SAGE Layon-Aubance à lancer une étude sur la gestion quantitative de l'eau. Celle-ci a débuté en novembre 2012.

- Objectifs :

Il s'agit d'étudier les comportements saisonniers des cours d'eau, les pressions de prélèvements (pompages, évaporation) et de rejets, et de définir des seuils de débits minimum à respecter



©Chambre d'agriculture 49

pour maintenir un bon fonctionnement biologique et morphologique des cours d'eau. In fine, des volumes prélevables par secteur et par période seront définis et répartis par activité (notamment pour l'irrigation). Ils devront permettre de respecter les seuils préalablement établis.

## Inventaires des zones humides, des haies et des cours d'eau



Le SAGE demande aux collectivités de son territoire de réaliser l'inventaire des éléments ayant des fonctions essentielles pour la ressource en eau : les zones humides, les haies et les cours d'eau. Montrevault Communauté est la première collectivité à avoir réalisé ce diagnostic selon la méthode préconisée par le SAGE Èvre - Thau - S' Denis.

### Quels objectifs ?

Cet inventaire permet de recenser à un moment précis les zones humides, les haies et les cours d'eau et de connaître leur état de fonctionnement. Il permet également d'en estimer la fonctionnalité et les éventuelles dégradations, afin d'identifier des secteurs à protéger ou à restaurer.

L'inventaire apporte aussi aux collectivités, aux usagers professionnels, aux agriculteurs

et aux particuliers la connaissance des futures contraintes liées à leurs projets d'urbanisation. La collectivité a ensuite la possibilité de définir ses zones « à urbaniser » de manière plus pertinente, **en protégeant les zones humides**.

L'inventaire a enfin pour objectif de sensibiliser tous les acteurs concernés et le grand public à l'importance des zones humides, des haies et des cours d'eau dans le fonctionnement du bassin versant.



Zone humide pâturée (Jallais)

### Pourquoi ces inventaires ?

- Lois sur l'eau de 1992 et 2006 :

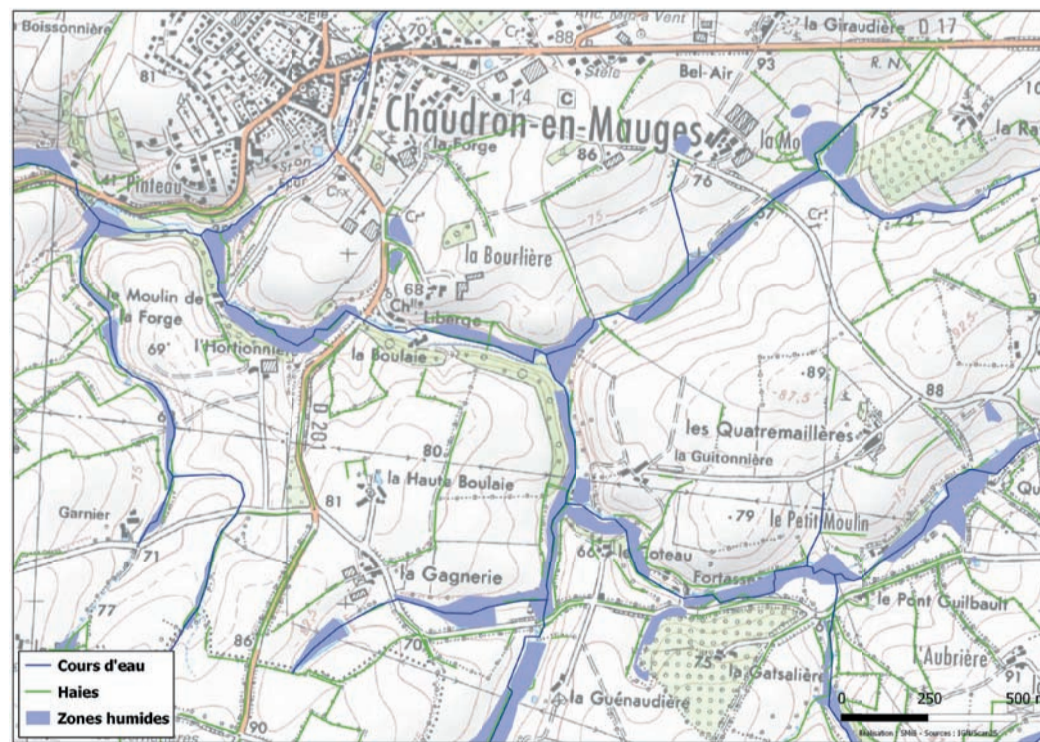
La Loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides. Quant à la Loi de 2006, elle reprend et précise les aspects réglementaires encadrant les opérations détruisant les zones humides. Ainsi, dès que 1 000 m<sup>2</sup> de zone humide sont dégradés ou détruits, le projet est soumis à la réalisation d'un « dossier Loi sur l'eau ». En outre, toutes les collectivités souhaitant créer ou réviser leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) doivent y intégrer au minimum une cartographie des zones humides de leur territoire.

- Prescriptions des SAGE :

Lorsqu'un SAGE est approuvé, l'inventaire des zones humides est obligatoire dans les 3 ans qui suivent son approbation. Les SAGE voisins de l'estuaire de la Loire, Sèvre nantaise et Layon-Aubance sont approuvés.

- Rôle des zones humides, des haies et des cours d'eau :

Quand ils sont en bon état, les zones humides, les haies et les cours d'eau assurent plusieurs rôles fondamentaux dans la gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants. Ils permettent une **régulation hydrologique** (diminution des pics de crue, de l'érosion des sols, alimentation des cours d'eau en été), la **filtration des sédiments et l'auto-épuration des polluants**, l'hébergement d'une **biodiversité spécifique**... Ils représentent également des atouts économiques (pâturage et fauche, exploitation du bois), récréatifs (pêche, chasse, promenade...) et paysagers.



### Quelles conséquences ?

L'inventaire des zones humides n'a pas de conséquence réglementaire directe ; les zones humides inventoriées existent déjà et sont donc soumises à la réglementation. L'inventaire permet de savoir où se situeront d'éventuelles contraintes d'aménagements.

L'inventaire et la caractérisation des haies permettent à la collectivité d'identifier les

**éléments du bocage qui doivent être protégés** (arrachage interdit ou soumis à autorisation et/ou compensation).

L'inventaire des cours d'eau sera à terme repris dans les cartes réglementaires régissant notamment les distances de culture, d'épandage d'effluents d'élevage et de traitement par les pesticides.

## L'eau vous consulte, Bilan



Du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013, une **consultation sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques** a été organisée par le Comité de bassin Loire-Bretagne. Il s'agissait d'identifier de façon partagée les questions importantes auxquelles le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 devra répondre pour restaurer un bon état des eaux.

Près de 6 000 contributions ont pu être collectées.

Plus de 400 partenaires, dont le SMiB, se sont mobilisés à l'échelle du bassin Loire Bretagne en faveur de cette concertation : affichage, informations papier et Internet, réunions de travail... Ce sont plus de 300 manifestations qui ont été organisées, générant 240 articles de presse.

Les personnes ayant répondu partagent globalement les préoccupations proposées.

Certaines propositions font quasiment l'unanimité :

- la sauvegarde des cours d'eau et des zones humides,
- la maîtrise des pesticides et des engrais,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'alimentation en eau potable,
- les économies d'eau.

D'autres propositions suscitent une adhésion moindre, comme le stockage de l'eau en période hivernale.

Afin de prendre en compte les avis exprimés, le Comité de bassin Loire Bretagne a analysé l'ensemble des contributions et a modifié les documents de travail préfigurant le prochain SDAGE.



L'Èvre (La Chapelle-S'-Florent)

Pour plus d'informations :

<http://www.eau-loire-bretagne.fr>